

[Pays]

Participation des parties prenantes – modèle pour la collecte des données

Contenu

Introduction.....	2
Partie I: Supervision par le groupe multipartite	2
Membres du GMP et présences	2
Termes de Référence et pratiques du GMP.....	9
Réunions du GMP et procès-verbaux	15
Adoption par le GMP	15
Partie II: Participation du gouvernement.....	17
Contacts avec le collège au sens large	20
Utilisation des données	21
Signataires	22
Partie III: Participation des entreprises	23
Nominations au GMP.....	23
Contacts avec le collège au sens large	24
Utilisation des données	26
Obstacles à la participation	26
Partie IV: Participation de la société civile	28
Nominations au GMP.....	28
Contacts avec le collège au sens large	30
Utilisation des données	32
Obstacles à la participation	35
Pour utilisation par l'équipe de Validation : questions pour guider les consultations sur la participation des parties prenantes.....	39
Pour utilisation par l'équipe de Validation: Modèle pour un "Appel à points de vue sur la participation des parties prenantes"	40

Période examinée : [du 22 janvier 2021 au 30 septembre 2023)

Equipe de Validation : [Noms et courriels]

Date butoir : [Date de début de la Validation]

Introduction

L'ITIE exige une supervision efficace par le groupe multipartite, y compris un groupe multipartite qui fonctionne, où sont représentés le gouvernement et les entreprises et permettant la participation pleine, indépendante, active et efficace de la société civile.

Les exigences clés portant sur la supervision par le groupe multipartite comprennent : (1.1) participation du gouvernement ; (1.2) participation des entreprises ; (1.3) participation de la société civile, y compris le [Protocole de l'ITIE sur la participation de la société civile](#) et (1.4) la mise en place et le fonctionnement d'un groupe multipartite.

L'objectif de ce modèle est de permettre la collecte d'informations auprès de membres du GMP sur la mise en œuvre de ces dispositions. Les parties I à IV de ce modèle doivent être complétés et envoyés au Secrétariat international au plus tard à la date de début de la Validation.

Partie I : La supervision par le groupe multipartite traite de l'Exigence 1.4.b et doit être adoptée par le groupe multipartite avant d'être envoyée au Secrétariat international.

Parties II à IV : doivent être remplies par chaque collègue et envoyées au Secrétariat international. Elles doivent être présentées au GMP pour information.

L'équipe de Validation mènera des consultations virtuelles ou en personne pour collecter des informations supplémentaires. En amont de la Validation, un appel à points de vue des parties prenantes sera lancé par le Secrétariat international.

Partie I : Supervision par le groupe multipartite

Cette partie doit être remplie par le secrétariat national ou un groupe de travail du groupe multipartite et doit être adoptée par le GMP avant d'être envoyée au Secrétariat international.

Membres du GMP et présences

1. Membres actuels du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.

Collège	Membre / suppléant	Membre depuis le (MM/AA)	Nom	Poste	Organisation	Sexe	Participation aux réunions suivantes durant la période examinée (dates)
Administration	Président	02/03/2018	M. Louis Paul MOTAZE	Ministre	MINFI	M	0
Administration	Vice-Président	21/01/2023 (A la suite du décès de M. Gabriel DODO NDOKE	M. FUH Calistus Gentry	Ministre a.i.	MINMIDT	M	12
Administration	Membre	13/04/2023	M. NDO NNA Alain	Chargé de mission	Présidence de la République (PR)	M	12
Administration	Membre	30/08/2018	M. EMINI Arnault Christian	Chargé de mission à la Division de l'Economie, de la Prospective, du Budget et des Finances	Service du Premier Ministre (SPM)	M	36
Administration	Membre	05/09/2018	M. ONGUENE ATEBA Olivier	Inspecteur des Impôts en service à la Division du Suivi	Ministère des Finances (MINFI)	M	35

Administration	Membre	25/05/2022	M. MIMBANG Victor Aristide	Directeur des Mines	Ministère des Mines (MINMIDT)	M	13
Administration	Membre	27/11/2018	EDOU Olivier	Directeur des Finances Locales	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDVEL)	M	10
Administration	Membre	19/09/2018	M. SOH Maurice	Magistrat 4 ^{ème} Grade, Sous-directeur de la Législation Administrative et Financière	Ministère de la Justice (MINJUSTICE)	M	36
Administration	Membre	6/09/2018	M. FEGUE EKANI Richard	Chargé d'étude	Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC)	M	34
Administration	Membre	01/10/2018	Mme. MOUKOKO MBONJO Clotilde Michèle	Directeur Financier	Société Nationale des Hydrocarbures (SNH)	F	2
Parlement	Membre	18/12/2018	Mme NKEZE Emilia KALEBONG	2 ^{ème} Vice-Présidente (Partie d'Opposition)	SENAT	F	11
Parlement	Membre	18/12/2018	M. ESSOMBA TSOUNGUI Elie-Victor	Président de la Commission des Finances et	SENAT	M	7

				du Budget (Majorité)			
Parlement	Membre	07/07/ 2020	Hon. MBEDE Pierre	Député de la majorité	Assemblée Nationale (AN)	M	34
Parlement	Membre	07/07/ 2020	Hon. NKOA SONGO	Député de la majorité	Assemblée Nationale (AN)	M	30
CTD	Membre	1 ^{er} /03/ 2020	M. BABA Nicolas	Maire	Mairie de la Commune de Bétaré Oya	M	16
CTD	Membre	24/12/ 2019	M. ETONGO EFANGE E.	Maire	Mairie de la Commune d'Idabato	M	29
ENTREPRISE	Membre	16/12/ 2021	Mme Jessica LENGHA ABEGA	Directeur Générale Adjoint	ADDAX PETROLEUM	F	27
ENTREPRISE	Membre	20/11/ 2018	M. BIYIHA BI KANA Luc	Finance Upstream Manager	GAZ DU CAMEROUN	M	30
ENTREPRISE	Membre	20/11/ 2018	M. ABDOULAYE WADJIRI	Business Advisor	PERENCO CAMEROUN	M	12
ENTREPRISE	Membre	20/11/ 2018	M. TOMICH John	Vice- President & Country Manager	NOBLE ENERGY	M	6
ENTREPRISE	Membre	14/01/ 2020	M. WACK MBALLA Jules S.	Directeur des Relations Publiques	COTCO	M	23

ENTREPRISE	Membre	24/08/2018	Me MBIAM Emmanuel	Président	FEDERATION MINIERE DU CAMEROUN	M	0
ENTREPRISE	Membre	23/08/2018	Mme ABENE née AVOMO Victorine	Chef de service de la Promotion Economique et Commerciale	CCIMA	F	36
ENTREPRISE	Membre	04/04/2023	M. CHASSEM Nacisse	Représentant Régional Centre-Sud-Est	GICAM	M	6
OSC	Membre	12/07/2019	M. SHULIKA BINLA Sylvanus	Coordonateur du SNJP	CENC	M	33
OSC	Membre	23/08/2018	M. KOUNG André	Expert Consultant	CEPCA	M	36
OSC	Membre	30/08/2018	Dr. ABDOUL WAHABI MALIKI	Secrétaire Permanent	ACIC	M	35
OSC	Membre	12/01/2019	M. NJOH MANGA BELL Henri	Président	TI-C	M	33
OSC	Membre	27/08/2018	M. DONGMO Bernard	Secrétaire Technique	PWYP CAMEROON	M	36
OSC	Membre	07/09/2018	NGOME Blasius	Director of Communication and Public Relations	UJC	M	33

OSC	Membre	29/05/2019	M. MBALLA MBALLA Jean	Directeur Exécutif	CRADEC	M	32
OSC	Membre	29/05/2019	M. ESSAMBE Livinus	CEO	AGNR	M	35

Il faudrait noter que

- i. De précédentes sessions avaient été présidées soit par le regretté Ministre Gabriel DODO NDOKE, soit par le MINDEL/MINFI, soit enfin par des représentants désignés par l'autorité compétente ;
- ii. en cas d'absence, les membres du Comité se sont souvent représentés ;
- iii. cet état ne tient pas compte des participations durant la période Juillet 2021 – novembre 2021.

2. Modifications dans la composition du GMP pendant la période examinée et raison (c'est-à-dire si certaines personnes ont été membres du GMP pendant la période examinée mais ne le sont plus). Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.

Collège	Nom du membre précédent	A cessé d'être membre du GMP le (MM/AA)	Raison	Remplacé par
Administration	M. DODO NDOKE Gabriel	21 janvier 2023	Décès	M. FUH Calistus Gentry
Administration	M. NOAH NDONGO Alphonse	13/04/2023	Nomination en qualité du DG de la Caisse Autonome et d'Amortissement (CAA)	M. NDO NNA Alain
Administration	M. BOYOGUENO Serge	1er/11/2021	Nomination en qualité de DG SONAMINES	M. MIMBANG Victor Aristide
Administration	Hon. NKEZE Emilia KALEBONG	23/03/2023	Fin de mandat au SENAT	-

Administration	Hon. ESSOMBA TSOUNGUI Elie- Victor	23/03/2023	Fin de mandat au SENAT	-
Entreprise	M MATIP Oscar	16 decembre 2021	Fin de fonction à Addax	Mme LENGHA ABEGA Jessica
Entreprise	M. KOUETE Vincent	04 avril 2023	Appelé à d'autres fonctions	M. CHASSEM Nacisee

3. Groupes de travail et comités techniques du GMP. Si le groupe multipartite a mis en place des groupes de travail ou des comités, merci de décrire brièvement leur mandat et d'indiquer qui en sont les membres.

Le GMP Cameroun ne dispose pas de Commission Permanente. Toutefois, au cours de la période de référence, le Comité a mis en place les 07 groupes de travail ci-après :

1. Groupe chargé de la relecture des projets de Rapports ITIE 2018 (Sous l'UGAP, le 31 mai 2021) et 2019 (Sous l'UGAP, le 03 novembre 2021)

Mandat : Lecture de manière approfondie des versions provisoires puis des version pré-finales des rapports ITIE 2018 et 2019, et proposer au Comité ITIE, au cours de ses session, des observations ou formuler des propositions d'amélioration en vue de la finalisation desdits rapports en vue de leur adoption préalable à leur publication officielle

Membres : M. FEGUE EKANI Richard, M. EDOU Gilver David, M. NOUE Christian, M. NOA MBANG, M. NDOUOP NDJIKAM Ibrahim, M. SOH Maurice, M. BIYIHA KANA, M. KOUNG André, M. Blasius NGOME, Dr. Abdoul WAHABI, Mme AHOUE Corinne et M. Michel BISSOU,

2. Groupe chargé de la relecture des projets de Rapports ITIE 2020 et 2021 au sein du Secrétariat Permanent (sous le SP)

Mandat : Lecture de manière approfondie des versions provisoires puis des version pré-finales des rapports ITIE 2020 et 2021, et proposer au Comité ITIE, au cours de ses session, des observations ou formuler des propositions d'amélioration en vue de la finalisation desdits rapports en vue de leur adoption préalable à leur publication officielle.

Membres : Mr NOUE Christian, Mr KOUAKEP NZENGANG Clotaire, Mrs YIJOFMEN FIENMAIN Jane, Mr HAMADJAM Raphaël Athanase Elisée, Mr LACGNI Carlos Dendi, Mr MAHMOUD OUSSOUMANOU Taoussé, Mr BEYECK MINKALA Luc Joël, Mr BISSOU DIKANDE Noé Michel

3. Groupe d'élaboration de projet de Décret ITIE (sous l'UGAP et reconduit sous le SP)

Mandat : Élaboration puis soumission au Comité en vue de son adoption, d'un projet de décret ITIE nouveau

Membres : Hon. MBEDE Pierre (en remplacement de l'Hon. ESSOMBA TSOUNGUI Elie-Victor), Me NJOH

MANGA BELL Henri, M. FEGUE EKANI Richard, M. EMINI Arnaud Christian, M. SOH Maurice, M. BINLA Silvanus, M. MBALLA MBALLA Jean, Mme ABENE née AVOMO Victorine

4. Commission sur la régularisation du cadre contractuel des personnels ITIE (Décision MINFI sous l'UGAP et le SP)

Mandat : Elaborer l'ensemble des documents nécessaires en vue de la régularisation du cadre contractuel de l'ensemble des personnels ITIE en service

Président : M. MEVOUA Benoit (DAJC/MINFI)

Membres : M. FONKA Ignatius, Un représentant du Ministère en charge du Travail, M. FOTSO TCHAMENI Fernand (Cabinet MINDEI/MINFI), M. FEGUE EKANI Richard (Rapporteur)

5. Groupe sur le remplissage du formulaire au sein du Secrétariat Permanent « Engagement des parties prenantes »

Mandat : Soumission à l'examen et à l'adoption préalable par le Comité, des formulaires « Engagement des parties prenantes » conformes, avant transmission au SI ITIE

Membres : M. Aristide MIMBANG, M. KOUAKEP Clotaire, M. NOUE Christian, M. FAI YENGO Emmanuel, M. MOHAMADOU BACHIROU, M. GORSOU Éric, Mme NDJETOH Micheline, M. BISSOU Michel.

6. Groupe sur le remplissage du formulaire au sein du Secrétariat Permanent « Cartographie de la transparence »

Mandat : Soumission à l'examen et à l'adoption préalable par le Comité, des formulaires « Cartographie de la transparence » conformes, avant transmission au SI ITIE

Membres : M. Aristide MIMBANG, M. ELOUG NNA Mackaire, M. KOUAKEP Clotaire, M. NDZISHEPNGONG Kelvin, M. TONDJE Camille, M. HAMADJAM Raphaël, M. KAKE KAMGA Guy, M. MOHAMADOU BACHIROU, M. LACGNI Carlos, M. MAHMOUD TAOUSSE, M. MESSI Parfait, M. BISSOU Michel

7. Groupe sur le remplissage du formulaire au sein du Secrétariat Permanent « Résultats et impact »

Mandat : Soumission à l'examen et à l'adoption préalable par le Comité, des formulaires « Résultats et impact » conformes, avant transmission au SI ITIE

Membres : M. Aristide MIMBANG, M. KOUAKEP Clotaire, M. FAI YENGO Emmanuel, M. LACGNI Carlos, M. NKODO MVONGO Martial, Mme NDJETOH Micheline, M. BISSOU Michel, Mme AHOUE Corinne

Termes de Référence et pratiques du GMP

4. Lien(s) vers les Termes de Référence du GMP accessibles au public et/ou autre documents reflétant les dispositions de l'Exigence 1.4.b.

Le GMP ITIE Cameroun ne dispose ni de termes de référence, ni de règlement intérieur, ni de manuel de procédure, encore moins de statut du personnel. Toutefois, le GMP ITIE Cameroun dispose d'un [Décret ITIE de 2018](#). Au terme de sa session du 14 juin 2021, le GMP ITIE Cameroun a pris comme résolution, la prescription de la prise de mesures fortes pour renforcer la gouvernance interne du Comité (*révision du décret, etc.*)

5. Date à laquelle le GMP a adopté ses derniers Termes de Référence ou document similaire reflétant les dispositions de l'Exigence 1.4.b de l'ITIE.

Relativement au Décret ITIE 2018 actuellement en vigueur, il convient de noter qu'au cours de sa double session tenue les 30 & 31 août 2023, le Comité a adopté un nouveau projet de Décret ITIE. Ledit projet de Décret prévoit notamment :

- le passage de la dénomination de « COMITE ITIE CAMEROUN » à celle de « COMMISSION NATIONALE ITIE CAMEROUN » ;
- la réorganisation des différents Collèges qui composent le GMP ITIE Cameroun avec l'objectif de lever l'obstacle de violation de l'indépendance des collèges des entreprises et de la société civile tels que précédemment constaté.

A titre de rappel, c'est au cours de sa session du 12 juillet 2021 que le Comité avait pris la résolution portant adoption des termes de référence de la révision du décret ITIE de 2018. (Voir CR de la session publié sur le site du Comité)

6. Politiques et pratiques du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous.

Eléments des Termes de Référence du GMP (1.4.b)		
Organisation et fonctionnement du GMP ITIE Cameroun	<p>Les Art. 4(2), (3), (4) et (5) du Décret ITIE de 2018 précisent les dispositions en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - désignation formelle des représentants des secteurs public et parapublic, du Parlement, des CTD et même du secteur privé ; - désignation des représentants des membres ; - définition des procédures de désignation et de remplacement des représentants des collèges des entreprises extractives et des OSC ; - modalité de constatation de la composition du GMP 	<p>Au cours de la période, il n'y a pas eu d'écart entre les pratiques et les dispositions prévues dans le décret ITIE de 2018.</p>
Rôle, responsabilités et droits du GMP		
Définition du rôle, des responsabilités et des droits du GMP et de ses membres.	<p>Voir Art.3 du DECRET N° ___ 2018/6026 /PM DU 7 JUL 2018 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de suivi de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives.-</p>	<p><i>Au regard des dispositions de l'Art. 3 du Décret ITIE de 2018, les rôles, responsabilités et droits des membres du GMP ont été respectés.</i></p>
Respect du code de conduite de l'Association ITIE, y compris traitement réservé aux conflits d'intérêt.	<p>Le Comité ITIE Cameroun dispose d'un Code de Conduite adopté le 06 février 2020 et signé par ses membres.</p>	<p><i>Le GMP n'a pas constaté d'écart dans la mise en œuvre dudit Code de conduite</i></p>
Adoption de plans de travail et supervision de la mise en œuvre		

<p>Adoption des plans de travail annuels.</p>	<p>Conformément à l'Art 3 du Décret ITIE de 2018, le Comité a notamment pour mission d'adopter et d'exécuter le plan de travail pour la mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun. Le projet dudit Plan de travail est élaboré par le Secrétariat Permanent (Cf. Art 9 du Décret ITIE 2018).</p>	<p>Au cours de la période couverte par la Validation, le GMP a adopté son PTA pour le second semestre 2021 ainsi que son PTA 2023 respectivement le 21 juin 2021 et le 30 août 2023. Les activités en 2022 ont été implémentées sur la base du PTT 2021-2023.</p> <p>En rappelant qu'en 2021 le Cameroun avait été suspendu. Le 24 mai 2021, le Comité avait acté la mise en œuvre d'un mini plan d'urgence pour la sortie de suspension.</p> <p>L'élaboration du PTT 2023-2025 ainsi que le PTA 2023 (voir sur le site internet du Comité) ont fait l'objet de consultation des collèges élargis conformément à l'Exigence 1.4 de la Norme ITIE 2019.</p>
<p>Supervision du processus de déclarations ITIE et engagement dans la Validation, y compris adoption des TdR de l'Administrateur Indépendant et des Rapports ITIE.</p>		<p><i>Le GMP procède à la supervision du processus de déclaration ITIE à travers notamment l'adoption des TdRs respectifs pour les élaborations des Rapports ITIE 2018 & 2019 sous l'UGAP, puis 2020 & 2021 sous le Secrétariat permanent respectivement le 18 août 2023. Le GMP est également engagé dans la Validation notamment à travers la mise en œuvre des mesures correctives des précédentes Validations ainsi que celle de la mission de pré-validation à travers notamment l'évaluation du niveau de prise en compte de ces mesures correctives dans les PT et les Rapports ITIE.</i></p> <p><i>Au cours de la période de référence, 04 Rapports ITIE ont été publiés. Ils ont respectivement porté sur les exercices 2018 (juin 2021), 2019 (novembre 2021), 2020 (décembre 2022) et 2021 (septembre 2023).</i></p>

		Lesdits Rapports sont accessibles à partir de ce lien .
Règles et procédures pour la gouvernance interne		
Processus de prise de décisions inclusif dans tous les aspects de la mise en œuvre, avec chaque collègue traité en tant que partenaire et ayant la possibilité d'évoquer des questions.	Voir Art. 5 Al. 3, 4 et 5 du Décret ITIE de 2018	<p><i>En prélude au début de chaque session du Comité, le soin est accordé à tous les membres, au cours de la phase d'examen en vue d'adoption du projet d'ordre du jour de session, de soumettre à l'attention du GMP sa proposition de point à inscrire ou à retirer du projet d'ordre du jour. Ce n'est qu'après adoption du projet d'ordre du jour que la session peut débuter.</i></p> <p><i>De plus, l'adoption de résolutions et/ou de recommandations au cours des sessions se fait de manière collégiale à l'issue des débats sur chacun des points inscrits en ordre du jour.</i></p> <p><i>En cas de besoin, les membres du Comité peuvent être consultés par mail, télégramme, télex, fax télécopie ou par tout autre moyen laissant trace écrite afin de se prononcer rapidement sur des questions d'importance soumises à leur appréciation.</i></p>
Procédures pour la nomination et le remplacement des représentants au GMP, y compris les suppléants	Voir Décret ITIE de 2018	<p>Tel que précédemment évoqué, il revient à chacun des collèges, de nommer ou de désigner ses membres, exception faites des membres qui ont été désignées <i>ès qualité</i> dans le Décret ITIE de 2018.</p> <p>Au cours de la période couverte par la Validation, il a pu être observé des cas de remplacement des membres tel que mentionné ultérieurement.</p> <p>Les membres désignés/nommés par leur Collège respectif, portent à l'attention du Secrétaire Permanent l'acte de leur désignation selon les</p>

		procédures convenues par leur collège. Le Ministre des Finances, Président du Comité ITIE, signe une Décision portant constatation de la composition du GMP ITIE Cameroun.
Procédures de prise de décisions, par exemple règles pour les votes et de quorum	Voir Art 5 du Décret ITIE de 2018. Les délibérations du Comité sont adoptées par consensus ou, à défaut, à la majorité des membres présents ou représentés.	<i>Les procédures de prise de décision ont été respectées pendant la période de référence.</i>
Durée du mandat du GMP	Voir Art. 4 Al. 2 et 3 du Décret ITIE de 2018	
Indemnités journalières	Voir Art. 8 du Décret ITIE de 2018.	<i>Pendant la période examinée, des indemnités journalières ont été versées pour les réunions du GMP. Le montant des indemnités par réunion est celui prévu par l'Arrêté n° 025/CAB/PM du 05 février 2019 fixant le montant des indemnités de session versées lors des travaux des comités et groupes de travail interministériels et ministériels. <i>De janvier 2021 à Septembre 2023, le coût global des sessions du Comité s'élève à 318 692 560 Fcfa.</i></i>
Fréquence des réunions	Voir Art 5(1) du Décret ITIE de 2018	Au cours de la période examinée, le Comité s'est réuni 43 fois. (Voir détail à la question 7 suivante)
Convocation à l'avance aux réunions et diffusion ponctuelle des documents	Voir Art 5(2) du Décret ITIE de 2018	Les réunions ont toujours été annoncées à l'avance par mail et par convocations des membres signées par la hiérarchie du Comité Selon les cas, urgence ou pas, les réunions ont toujours été dans des

		delais respectants ceux prescrits dans le Décret ITIE de 2018
Rédaction de procès-verbaux	Voir Art. 9 du Décret ITIE de 2018	<i>Chaque session du Comité est sanctionnée par un compte rendu de session. Lesdits comptes rendus pour la période de référence sont disponibles ici à partir du site du Comité.</i>
Autres aspects couverts dans les TdR que le GMP souhaite souligner		

Réunions du GMP et procès-verbaux

7. Merci d'indiquer les dates et un lien vers les procès-verbaux publiés des réunions du GMP qui ont eu lieu pendant la période examinée ou fournissez les procès-verbaux non publiés en annexe.

<p>Au cours de la période couverte par la Validation, le Cameroun a tenu :</p> <ul style="list-style-type: none">- En 2021 : 17 sessions du Comité (5, 12 et 19 avril ; 17, 24 et 31 mai ; 14, 21, 28 et 29 juin ; 12 et 21 juillet ; 18 et 19 août ; 9, 18 et 19 novembre)- En 2022 : 12 sessions du Comité (30 mars, 26&27 avril, 7&8 juin, 30&31 août, 6&7 octobre, 14,15&16 décembre)- En 2023 (<i>Janvier à Septembre</i>) : 14 sessions du Comité (<i>4&5 avril, 18&19 avril, 1^{er}&2 juin, 17&18 août, 30&31 août, 14&15 septembre, et 26&27 septembre</i>). <p>https://eitcameroon.org/post/category/documentation/comptes-rendus/resume-sessions</p>

Adoption par le GMP

8. Date à laquelle le GMP a adopté ce formulaire.

Ce formulaire a été examiné puis adopté par le GMP au cours de sa session du 26 septembre 2023, sous réserve des améliorations à y apporter, à savoir, les observations du Secrétariat International ainsi que les contributions du Comité.

Partie II : Participation du gouvernement

Ce questionnaire cherche à collecter l'information de la part des membres du GMP représentant le gouvernement à propos de la participation du gouvernement au processus ITIE du _au _[insérer les dates de la période examinée]. Les membres du GMP représentant le gouvernement sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l'envoyer soit directement à l'équipe de Validation (xx@eiti.org) soit de demander au Coordonnateur National de l'envoyer. Les membres du GMP représentant le gouvernement peuvent aussi prier le Coordonnateur National de remplir le questionnaire. Le délai pour l'envoi à l'équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant le gouvernement s'accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires.

1. Exemples de déclarations ou d'actions en soutien à l'ITIE et/ou à des questions relevant du champ d'application de la Norme ITIE entreprises par des hauts représentants du gouvernement, par exemple ministres ou chef d'Etat.

- * Le Président de la République a marqué son Très Haut Accord pour la revision du Décret ITIE de 2018 (Voir CR des doubles sessions du Comité du 17 & 18 et 30 & 31 août 2023) ; cette révision sera finalisée à très court terme ;
- * Le Président de la République a marqué son Très Haut Accord pour le renouvellement de l'engagement du Cameroun à mettre en œuvre l'ITIE. A cet effet, une correspondance du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, sera adressée à la Présidente de l'ITIE dans les prochains jours ;
- * Mise en place par le Ministre des Finances du cadre légal et réglementaire pour la divulgation des bénéficiaires effectifs dans tous les secteurs de la vie économique ; les textes afférents sont disponibles sur le site internet du Comité ITIE ;
- * Publication des conventions et titres miniers par le Ministère en charge des mines.

2. Nom et poste de la personne haut placée chargée de piloter la mise en œuvre.

Le Ministre des Finances, M. Louis Paul MOTAZE est le Président du GMP.

Le Ministre en charge des Mines, Vice-président du Comité, le Prof. FUH Calistus Gentry.

3. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant le gouvernement, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de l'ancienneté et de la diversité de la représentation.

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant le gouvernement.	Pratique pendant la période examinée
<p>Conformément à l'Article 4(2) du Décret ITIE de 2018, les représentants du Collège de l'administration sont désignés formellement par les administrations et les organismes public auxquels ils appartiennent pour un mandat de 3 ans éventuellement renouvelable une fois, à l'exception des membres désignés <i>ès-qualités</i> (le <i>Président de la Commission Nationale Anti-Corruption ou son représentant, ainsi que l'Administrateur Directeur Général de la SNH ou son représentant</i>).</p> <p>S'agissant des points focaux de l'ITIE dans les administrations ou les entités publiques ou privées, ainsi que dans les organisations de la société civile directement impliquées dans les missions du Comité (<i>Cf Art. 12 du Décret ITIE de 2018</i>), ils sont désignés par les administrations et les organismes publics ou privés auxquels ils appartiennent parmi des personnes attestant d'une expertise avérée dans leurs domaines respectifs et jouissant d'une bonne moralité (<i>Cf. Art 14 du Décret ITIE de 2018</i>).</p>	<p>Tous les membres du GMP représentant le gouvernement, exception faite de ceux qui ont été désignés <i>ès qualité</i> ont effectivement été désignés par leurs différentes administrations d'origine.</p>

4. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant le gouvernement	Pratique pendant la période examinée
<p>Pour l'administration, ce sont leur administration d'origine qui les désigne. Les informations relatives aux remplacements des membres de l'administration sont disponibles au point 2 de la Partie I.</p> <p>Pour les Parlementaires (Assemblée Nationale et Senat), ce sont leurs Chambres (Haute ou</p>	<p>Ce sont ces procédures qui ont été pratiquées pendant la période couverte par la Validation.</p>

<p>Basse) qui les désignent tout en tenant compte de la période de leur mandat.</p> <p>Pour les entreprises, notamment celles des hydrocarbures, elles sont désignées dans le cadre des travaux d'une plateforme mise en place à ce propos.</p> <p>Pour les organisations de la société civile, leur deux représentants sont désignés dans le cadre de la plateforme ITIE-OSC.</p>	
--	--

5. Ressources du gouvernement allouées à la mise en œuvre de l'ITIE pendant la période examinée, par exemple en personnel et financement pour les activités du plan de travail.

<p>Les articles 19 à 23 du Décret ITIE de 2018 ont défini des dispositions financières. L'art. 19 dispose que « <i>Les ressources financières du Comité sont principalement constituées par une dotation annuelle inscrite dans le budget du Ministère en charge des finances. Toutefois, elles peuvent aussi comprendre, le cas échéant, d'éventuels appuis en nature ou en espèces, des entreprises extractives, ainsi que des partenaires au développement, y compris des dons et legs, pour la mise en œuvre participative du Plan de travail dûment validé par le Comité, en respect des modalités arrêtées d'accord parties et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.</i> »</p> <p>La présentation détaillée des ressources allouées au cours de la période est accessible à partir des Rapports Annuels d'Avancement des exercices concernés.</p>

6. Efforts menés par le gouvernement pour assurer un environnement porteur pour la participation des entreprises et de la société civile à l'ITIE et/ou pour lever tout obstacle à la divulgation ITIE.

<p>La loi n° 90-53 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association au Cameroun, modifiée à travers la loi n° 2021/022 du 16 décembre 2021, consacre la participation des organisations de la société civile dans l'espace civique et politique. C'est notamment ce qui justifie la participation des OSC dans le suivi de la mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun, et ceux en conformité aux Principes et Exigences de la Norme ITIE.</p> <p>S'agissant de la participation des entreprises, le gouvernement promeut un environnement de collaboration propice à leur pleine participation effective et efficace. La SNH assure, en cas de besoin, la supervision de cette collaboration Gouvernement / Entreprises pétrolières. Un protocole d'entente paraphé par les entreprises privées du secteur des hydrocarbures existent à cet effet et est disponible ici.</p> <p>Dans le cas particulier du secteur minier, le niveau de développement de ce secteur limite quelque peu la participation des entreprises des mines et carrières. Cependant, le principe de</p>

la participation de ce sous secteur au suivi de la mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun est acquis.

Contacts avec le collège au sens large

3. Décrire la structure du collège du gouvernement, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.

Merci de fournir des éléments probants. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mises en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple groupes de coordination	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée
<p>Tous les ministères identifiés dans le Décret ITIE de 2018 sont représentés au sein du GMP ITIE Cameroun. En cas de besoin, d'autres administrations publiques et/ou parapubliques sont conviées aux travaux/sessions du Comité ITIE. C'est notamment le cas du Ministère en charge de l'environnement ou de la SONARA au vue des Exigences nouvelles de la Norme après son édition de 2016.</p> <p>Dans le cadre des réunion hebdomadaire du MINMIDT, l'ITIE est désormais associées. De même, dans le cadre des actions gouvernementales qui requièrent les avis sur les progrès en matière d'amélioration du cadre de gouvernance du secteur des ressources extractives, l'ITIE est associée. C'est notamment le cas des consultations dans le cadre des missions du FMI ou de la CEMAC, voir même des Commissions interministérielles</p>	<p>Les membres du Collège de l'Administration discutent et travaillent avec leurs pairs, notamment à l'occasion des réunions, et au sein de commissions interministérielles (permanentes et ad hoc).</p>	<p>Ces pratiques sont demeurées en vigueur pendant la période couverte par la Validation</p>

(cas de celle sur le bénéficiaire effectif). Le Collège du gouvernement a acté le recours aux moyens de communications officiels en cas de besoin de saisine de son collègue élargi.		
---	--	--

4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?

- a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre
- b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

Les membres du GMP ont effectivement cherché à recolté les contributions du collège au sens large sur le PTT 2023-2025 ainsi que les RAA 2020, 2021 et 2022 conformément aux Exigences y relatives de la Norme ITIE.

Pour ce qui est du PTT 2023-2025, au cours de la session du 27 mai 2022, le Comité avait pris la résolution de « désigner le Directeur des Mines comme rapporteur du Collège de l'administration chargé de collecté les contributions dudit collège à la finalisation du projet de PTT 2022-2024 et de les soumettre au Secrétariat Permanent. » (Voir CR de ladite session).

Lesdites contributions avaient été reçues par le SP puis ont fait l'objet d'examen au cours d'une session suivante. L'examen de ces propositions à conduit à l'amélioration du projet de PTT 2023-2025 en remplacement du PTT 2022-2024.

Utilisation des données

5. Les représentants du gouvernement ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ?

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, discours ou articles de presse.

Dans le cadre de la publication des Rapports ITIE, les ministères de tutelle de l'ITIE ([MINFI](#) et [MINMIDI](#)) publient sur leur site internet lesdits Rapports.

D'autres documents qui contribuent à l'amélioration du rapportage ITIE sont également publiés sur leur site internet. C'est notamment le cas de(s) :

- [Conventions minières](#) et des [licences \(permis miniers\)](#) afin de garantir l'obtention des progrès dans la mise en œuvre de l'Exigence 2.4;
- [Lettres d'affirmation en matière de procédure d'attribution des titres miniers et pétroliers au cours des périodes couvertes par les Rapports ITIE](#) ;

Dans le cadre des émissions notamment dans la chaîne radio et télé nationale, le Vice-Président, le Ministre Gabriel DODO NDOKE, avait eu à mener des actes de sensibilisation à l'endroit de l'opinion publique nationale et internationale sur les informations ITIE. Les Autorités de l'ITIE ont toujours pris part aux ateliers de présentation au public des Rapports ITIE 2018, 2019, 2020 et [2021](#). (Voir [coupures de presse publiées sur le site internet du Comité](#))

A ce titre, les autorités de ces ministères ne manquent pas de mener des actions de communications et/ou de sensibilisations sur l'ITIE, lorsque les occasions se présentent à elles,

Signataires

6. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant le gouvernement qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)
Louis Paul MOTAZE	Ministre des Finances	26 Septembre 2023	
FUH Calistus Gentry	Ministre des Mines a.i.	26 Septembre 2023	
NNA NDO Alain	Représentant de la PRC ndoalain058@gmail.com	26 Septembre 2023	
EMINI Christian Arnault	Représentant des SPM ceminia@yahoo.fr	26 Septembre 2023	
SOH Maurice	Représentant du MINJUSTICE mauricesohsm@gmail.com	26 Septembre 2023	

ONGUENE ATEBA Olivier	Représentant du MINFI olivierongueneateba@yahoo.fr	26 Septembre 2023	
MIMBANG Victor Aristide	Représentant du MINMIDT mimbangaristide@yahoo.fr	26 Septembre 2023	
EDOU Olivier	Représentant du MINDDEVEL edou_olivier@yahoo.fr	26 Septembre 2023	
FEGUE EKANI Richard	Représentant du Président de la CONAC bofegue2000@yahoo.fr	26 Septembre 2023	
MOUKOKO MBONJO Michèle Clotilde	Représentant de l'ADG-SNH clotilde.moukoko@snh.cm	26 Septembre 2023	

Partie III : Participation des entreprises

Ce questionnaire cherche à collecter l'information de la part des membres du GMP représentant les entreprises à propos de la participation des entreprises pétrolières, gazières et minières au processus ITIE du_au_[insérer les dates de la période examinée]. Les membres du GMP représentant les entreprises sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l'envoyer soit directement à l'équipe de Validation (xx@eiti.org) soit de demander au Coordonnateur National de l'envoyer. Le délai pour l'envoi à l'équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant les entreprises s'accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires.

Nominations au GMP

1. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant les entreprises, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de la diversité de la représentation.

Merci de fournir les documents liés au dernier processus de nomination en date. Il peut par exemple s'agir de l'invitation à participer au GMP, d'une liste d'organisations ou d'individus manifestant un intérêt, des TdR

du collège, des procès-verbaux du processus électoral. Si les éléments figurent en ligne, merci de fournir un lien. Dans le cas contraire, merci de joindre les éléments en annexe à ce questionnaire.

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant les entreprises.	Pratique pendant la période examinée
<p>La nomination des membres représentant le secteur des hydrocarbures au sein du Comité ITIE a eu lieu le 31 octobre 2018 et un protocole d'accord a été signé entre les membres (voir pièce jointe).</p> <p>Le mandat des représentants est toujours valide compte tenu de la reconduction tacite convenue.</p> <p>Les entreprises sont en train de mettre à jour le protocole d'accord d'ici octobre 2024.</p> <p>La Fédération Minière du Cameroun est l'organisme représentant le secteur minier dans le GMP.</p> <p>Les Présidents de la Chambre de Commerce, de l'Industries des Mines et de l'Artisanat (CCIMA) ainsi que du Groupement Interpatronal du Cameroun ont respectivement désignés leur représentant</p>	Inchangé

2. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant les entreprises	Pratique pendant la période examinée
Les procédures agréées pour le remplacement des membres du GMP sont celles édictées dans le Décret ITIE de 2018.	Seul le représentant du Groupement Interpatronal du Cameroun (GICAM), en la personne de M. KOUETE Vincent, a été remplacé par M. CHASSEM Nacisse.

Contacts avec le collège au sens large

3. Décrire la structure du collège des entreprises, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.

Merci de fournir des éléments probants tels que les TdR du collège, les dates et procès-verbaux de réunions du collège, le nombre d'emails adressés à des listes de diffusion. Si ces éléments sont accessibles en ligne,

fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mises en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple associations professionnelles	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée
<p>Un protocole d'accord a été signé le 31 octobre 2018 (voir pièce jointe).</p> <p>Une plateforme de communication pour le secteur des hydrocarbures a été mise en place.</p> <p>Un groupe Whatsapp pour les industries extractives a été créé par le Secrétaire permanent du Comité ITIE pour une communication plus large.</p> <p>Des réunions de la plateforme sont organisées (voir le compte-rendu le plus récent des réunions en pièce jointe).</p> <p>Un autre groupe WhatsApp regroupant en plus des sociétés du secteur des hydrocarbures, toutes celles siégeant au sein du Comité</p>	<p>Se référer au protocole d'accord</p>	<p>Conformément au protocole d'accord signé le 31 octobre 2018 (voir pièce jointe).</p> <p>Une plateforme de communication pour le secteur des hydrocarbures a été mise en place.</p> <p>Un groupe Whatsapp pour les industries extractives a été créé par le secrétaire permanent du comité ITIE pour une communication plus large.</p> <p>Des réunions de la plateforme sont organisées (voir le compte-rendu le plus récent des réunions en pièce jointe).</p>

4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?

- a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre
- b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

Oui, l'ensemble des parties prenantes a reçu le plan de travail et tous les autres documents tels que les rapports annuels d'avancement par le biais de la liste de distribution du secrétaire permanent du comité ITIE.

Les contributions sont librement transmises par courriel au secrétaire permanent et présentées lors des réunions du comité de l'ITIE.

Utilisation des données

5. Les représentants des entreprises ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ?

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, blogs ou articles de presse.

Oui, les représentants des entreprises communiquent déjà les données de l'ITIE.

Voir le site web : www.gazducameroun.com

Les données clés du Rapport ITIE 2020 ont été exploitées et publiées dans le journal de la CCIMA. Les rapports des sessions du Comité ITIE sont transmis à la très haute hiérarchie de la CCIMA notamment au président et au Secrétaire Général. La CCIMA publie également certaines données clés de la contribution des Industries extractives dans le groupe WhatsApp de la CCIMA qui est ouvert au personnel des dix représentations de la Chambre de Commerce, d'industrie, des Mines et de l'artisanat du Cameroun. La CCIMA compte en faire plus large diffusion de la résolution du Comité ITIE Cameroun relative à [l'affaire GLENCORE](#) et du Communiqué de Presse de la SNH, ainsi que du Rapport ITIE 2021 dans le site internet de Chambre de Commerce et dans son trimestriel d'information d'échange qui après publication est déposé dans les représentations diplomatiques et les Administrations.

Le GICAM, dans le cadre des réunions en commission et lors d'un diner débat sur la transparence (*remplacé aujourd'hui par les débats-patronats*), sensibilise les entreprises sur les données ITIE.

Obstacles à la participation

6. Si des représentants des entreprises ont rencontré des obstacles à leur participation à l'ITIE, merci de décrire ces obstacles dans le détail ci-dessous ou transmettez directement vos préoccupations à l'équipe de Validation (xxx@eiti.org) au plus tard à la date de début de la Validation. Merci de fournir des éléments probants s'ils existent. Les demandes de confidentialité seront honorées.

Aucun problème à signaler.

Signataires

7. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant les entreprises qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)
Luc BIYIHA BI KANA	GAZ DU CAMEROUN Luc.biyiha@gazducameroun.com	26 Septembre	
Jessica LENGHA ABEGA	ADDAX PETROLEUM CAMEROON Jessica.Lengha@cm.addaxpetroleum.com		
Jules S. Wack Mballa	COTCO / Public & Government Affairs Manager jules.s.wackmballa@etscotco.com		
Abdoulaye WADJIRI	PERENCO CAMEROON / Business Advisor		
ABENE née AVOMO Victorine	CCIMA / Chef de service de la Promotion Economique et Commerciale		
CHASSEM Nacisse	GICAM / Représentant Régional Centre - Sud - Est		

N.B : Pour ce qui est des entreprises des hydrocarbures, les sociétés ci-après, bien que n'étant pas membres du GMP, ont marqué leur accord pour que les informations ci-dessus soient transmises à l'équipe de Validation :

- GLENCORE EXPLORATION CAMEROON LTD : Mme Joan Limunga NJOH-MOLULU, Joan.njoh@glencore.com ;
- TOWER RESOURCES CAMEROON SA : M MBOUOMBOUO Dairou, hmd@towerresources.co.uk ;
- EurOil Limited : Thompson NAMAMGA MOLONGE, Thompson.molonge@bowleven.com

Partie IV : Participation de la société civile

Ce questionnaire cherche à collecter l'information de la part des membres du GMP représentant la société civile à propos de la participation de la société civile au processus ITIE du 22 janvier 2021 au 30 septembre 2023. Les membres du GMP représentant la société civile sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l'envoyer soit directement à l'équipe de Validation (xx@eiti.org) soit de demander au Coordonnateur National de l'envoyer. Le délai pour l'envoi à l'équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant la société civile s'accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires

Nominations au GMP

1. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant la société civile, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de la diversité de la représentation.

Merci de fournir les documents liés au dernier processus de nomination en date. Il peut par exemple s'agir de l'invitation à participer au GMP, d'une liste d'organisations ou d'individus manifestant un intérêt, des TdR du collège, des procès-verbaux du processus électoral. Si les éléments figurent en ligne, merci de fournir un lien. Dans le cas contraire, merci de joindre les éléments en annexe à ce questionnaire.

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant la société civile.	Pratique pendant la période examinée
<p>➤ L'article 4.1D du décret n° 2018./6026/PM du 17/07/2018 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de suivi de la mise en œuvre de l'initiative pour la transparence dans les Industries Extractives au Cameroun stipule que sont: « Membres représentant les Organisations de la Société Civile (OSC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Trois (3) représentants des Présidents des bureaux exécutifs des associations des principales communautés religieuses, à savoir: pour les catholiques (Conférence Episcopale Nationale du Cameroun), pour les protestants (Conseil des Eglises Protestantes du Cameroun) et pour les musulmans (Association Culturelle Islamique du Cameroun) ; ✓ Le Président de la section camerounaise de <i>Transparence International</i> ou son représentant; ✓ Le Responsable de la coalition camerounaise de <i>Publiez Ce Que Vous Payez</i> (PCQVP) ou son représentant; ✓ Le Président de l'Union des Journalistes du Cameroun ou son représentant. 	<p>Membres représentant les Organisations de la Société Civile (OSC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 3 représentants des associations des principales communautés religieuses, à savoir: pour les catholiques (Conférence Episcopale Nationale du Cameroun), pour les protestants (Conseil des Eglises Protestantes du Cameroun) et pour les musulmans (Association Culturelle Islamique du Cameroun) ; ✓ Le Président de la section camerounaise de <i>Transparence International</i>; ✓ Le représentant de la coalition camerounaise de <i>Publiez Ce Que Vous Payez</i> (PCQVP) ✓ Le représentant de l'Union des Journalistes du Cameroun ✓ Deux (02) représentants des autres Organisations de la Société Civile camerounaise intervenant dans le

<p>✓ Deux (02) représentants des autres Organisations de la Société Civile camerounaise intervenant dans le suivi des industries extractives; »</p> <p>➤ Les articles 10, 11 et 12 du Code de conduite de la SC établissent les procédures pour la désignation des représentants de la société civile au sein du Groupe Multipartite, en mettant l'accent sur la recherche d'un consensus et, en cas d'absence de consensus, sur la conduite d'une élection transparente supervisée par une commission spéciale. Le mandat de ces représentants est limité à trois ans, renouvelable une seule fois</p>	<p>suivi des industries extractives; » actuellement le CRADEC et AGNR.cf Procès-verbal de désignation des représentants https://eitcameroon.org/post/1202</p>
<p>ARTICLE 12 du décret n° 2018. /6026/PM du 17/07/2018 dit que « L'Unité Technique Opérationnelle comprend: - les points focaux de l'ITIE dans les administrations ou les entités publiques ou privées, ainsi que dans les Organisations de la société civile directement impliquées dans les missions du Comité</p>	<p>1 représentant des autres Organisations de la Société Civile camerounaise intervenant dans le suivi des industries extractives au Secrétariat Permanent a été désigné par le collège de la SC au titre de point focal de la société civile Il s'agissait de AFEMIC(Association des Femmes du secteur minier du Cameroun)</p>
<p>L'article 4.3 du décret n° 2018. /6026/PM du 17/07/2018 stipule que « Les 'membres du Comité représentant la société civile sont désignés par leurs pairs intervenant dans le secteur des industries extractives, pour un mandat de 3 ans renouvelable une fois à l'exception des membres désignés <i>ès-qualités.</i> »</p>	<p>Trois (03) représentants des autres Organisations de la Société Civile camerounaise intervenant dans le suivi des industries extractives ont été désignés par leurs pairs appartenant à la plateforme de suivi de l'ITIE(OSC-ITIECAM) depuis 2019. voir procès-verbal de désignation des deux membres par les membres de la plateforme OSCC-ITIECAM https://eitcameroon.org/post/1202</p>
<p>L'article 4.4 du décret n° 2018. /6026/PM du 17/07/2018 stipule que « La procédure de désignation et de remplacement des membres représentant le collège des entreprises extractives, ainsi que ceux des représentants le collège des organisations de la société civile est fixé par un protocole d'entente adopté par le Comité, sur proposition de chacun des dits collèges. Cette procédure est libre, transparente et indépendante »</p>	<p>Le collège de la société civile Cameroun est régi par un code de représentation et de redevabilité des organisations de la société civile camerounaise impliquées dans le suivi de gouvernance du secteur extractif au Cameroun adopté par les membres de la plateforme OSCC-ITIE le 21/11/2018. https://eitcameroon.org/post/1202 Ce code fixe en son Chapitre III les conditions de l'élection, des faits ou actes répréhensibles, de la durée du mandat et des remplacements au Groupe Multipartite.</p>
<p>Conclusion : le mode de désignation des représentants de la SC au sein du GMP du Cameroun est conforme aux textes en vigueur à date</p>	

2. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant la société civile	Pratique pendant la période examinée
<p>L'article 4.4 du décret n° 2018./6026/PM du 17/07/2018 stipule que « La procédure de désignation et de remplacement des membres représentant le collège des entreprises extractives, ainsi que ceux des représentants le collège des organisations de la société civile est fixé par un protocole d'entente adopté par le Comité, sur proposition de chacun des dits collèges. Cette procédure est libre, transparente et indépendante »</p> <p>Article 12(1) du code de conduite de la SC: « Tout représentant de la société civile au sein du GMP est désigné par consensus. A défaut du consensus, il est désigné au terme d'une élection démocratique et transparente. »</p> <p>Article 21 al. 2 du code de conduite de la SC « Le représentant ayant perdu sa qualité de membre du GMP est remplacé par un autre membre de son organisation remplissant les conditions prévues à l'article 3, alinéa 3 du présent code. Dans le cas contraire, la plateforme pourvoit à son remplacement suivant la procédure décrite à l'article 12 et 13 du présent code »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant la période examinée aucun évènement n'a donné lieu à la déchéance de la qualité de membre selon le code de redevabilité de la SC ou le décret du premier ministre. - Conformément à la Décision n° 2020 / 361BIS/MINFI/ du 12/02/20 portant constatation de la composition du Comité de suivi de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (Comité ITIE) le renouvellement des membres se fera à partir de février 2024

Contacts avec le collège au sens large

3. Décrire la structure du collège de la société civile, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.

Merci de fournir des éléments probants tels que les TdR du collège, les dates et procès-verbaux de réunions du collège, le nombre d'emails adressés à des listes de diffusion. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mise en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple réseaux	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée
L'article 5 du cadre organique de la plateforme OSCC-ITIECAM stipule que la coordination des activités prévues dans le cadre	- Les articles 22 et suivants du code de redevabilité des membres de l'OSCC-ITIECAM institué une fonction de Porte-parole des représentants	- Les représentants de la société civile au sein du Groupe Multipartite n'ont pas de porte-

<p>de la Plateforme de la Société Civile pour le Suivi de la mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun est assurée par un COPIL composé de 03 personnalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un représentant de la Coalition Camerounaise Publiez Ce Que Vous Payez (CCPCQVP), Point Focal de l'OSCC-ITIECAM ; - le représentant de la commission de discipline ; - et une organisation désignée par la plateforme. 	<p>de la société civile au sein du Groupe Multipartite et fixe les conditions de son fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le COPIL rend compte aux organisations signataires de la mise en œuvre à travers des rapports périodiques par courrier électronique ou par site web. <p>Article 6 du code de la SC : Tout représentant de la société civile au Groupe Multipartite a le devoir de rendre compte régulièrement aux membres de la société civile et de partager les documents de travail et informations avant, pendant et après toute réunion du Groupe Multipartite ; dans le respect des règlements et procédures régissant le fonctionnement du Groupe Multipartite et l'ITIE.</p>	<p>parole permanent. Celui-ci est désigné en tant que de besoin.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il existe un COPIL Provisoire formée de Trois organisations(DMJ, Sep et MINING Best Practices) - Le collège élargi des OSC est informé grâce aux initiatives de certaines organisations de la SC au sein du GMP via les fora WhatsApp : CCPWYP Cameroon ou plateforme OSCC-ITIE, OSCs membre du comité ITIE, Newsletters, autres médias.
--	--	--

4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?

- a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre
- b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre

1. CONTRIBUTIONS DU COLLEGE DES OSC AU PLAN DE TRAVAIL ITIE 2022-2024. Une consultation au sein du collège de la SC (membres OSC du Comité et ceux hors Comité) a permis de recueillir les différentes contributions des membres. <https://www.cradec.org/index.php/fr/publications/164-les-osc-s-engagent-sur-les-priorites-nationales-et-au-dela>
- ✓ **LES OSC S'ENGAGENT SUR LES PRIORITES NATIONALES ET AU-DELA**(le 05 mai 2022) pour un plaidoyer de la SC pour la prise en charge des priorités nationales et au-delà dans le plan de travail 2022-2023 pour une 3ème validation plus performante et satisfaisante du Cameroun en 2023. <https://www.cradec.org/index.php/fr/publications/164-les-osc-s-engagent-sur-les-priorites-nationales-et-au-dela>
- ✓ **CONSOLIDATION DE L'ENGAGEMENT DE LA SOCIETE CIVILE : REUNION DU COLLEGE OSC DE L'ITIE-CAMEROUN** le 04 MAI 2023, SECRETARIAT PERMANENT ITIE/BASTOS <https://www.cradec.org/index.php/fr/publications/191-consolidation-de-l-engagement-de-la-societe-civile-reunion-du-college-osc-de-litie-cameroun>
- ✓ **Rencontre du 6 juin 2023 du collège OSC-ITIE à l'hôtel Merina.**
Point à l'ordre du jour :
 1. Présentation des résolutions arrêtées lors de la double session du comité ;
 2. Etat des lieux de la Transparence dans le secteur pétrolier au Cameroun ;
 3. Elaboration d'une feuille de route ;
 4. Conclusions, perspectives et divers.

Cf. https://www.cradec.org/images/2023/rapports/COMPTE_RENDU_ITIE_06_JUIN_20231.pdf

b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

Le Collège des OSC élargi s'est réuni le 23 mai 2023, à 14h00, au siège de l'ITIE Cameroun pour examiner et apporter sa contribution pour la rédaction des Rapports Annuel d'Avancement 2021 et 2022; (et le Mini Plan de Travail pour la Validation du Cameroun à partir du 1er octobre 2023. **Voir rapport de la RENCONTRE DU COLLEGE ELARGI DES OSC AU SEIN DU GMP au Secrétariat Permanent ITIE/BASTOS**

Utilisation des données

5. Les représentants de la société civile ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ou en utilisant les données ITIE pour des activités de plaidoyer ou des campagnes ?

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, blogs ou articles de presse.

1. **ATELIER DE SUIVI DU NIVEAU D'ENGAGEMENT DES OSC DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE AU CAMEROUN** <https://www.cradec.org/index.php/fr/publications/160-atelier-de-suivi-du-niveau-d-engagement-des-osc-dans-la-mise-en-oeuvre-de-litie-au-cameroun>

2. Briefing note sur La question de la terre dans l'exploitation minière artisanale au Cameroun : défis, pratiques et solutions <https://www.landcam.org/fr/briefing-la-question-de-la-terre-dans-lexploitation-mini%C3%A9re-artisanale-au-cameroun-defis-pratiques>
3. Briefing Note sur l'Améliorer la gouvernance du secteur diamantifère au Cameroun
4. Briefing Note sur :Réhabiliter les sites miniers après exploitation, un impératif au Cameroun <https://www.relufa.org/wp-content/uploads/2023/04/Briefing-Note-mise-en-page-1.pdf>
5. CONFERENCE DEBAT SUR LE THEME : gestion de la ressource minière et partage de bénéfices au Cameroun <https://www.cradec.org/images/docs/rapports/Rapport sur les mcanismes de partage de revenus miniers.pdf>
6. CONTRIBUTIONS DU COLLEGE DES OSC AU PLAN DE TRAVAIL ITIE 2022-2024
7. Déclaration de PWYPCameroon sur la convention de SINOSTEEL CAM et des allégations de corruption dans le secteur pétrolier au Cameroun. <http://www.pwypcameroon.org/?p=1722>
8. DÉCLARATION DES POPULATIONS DE COLOMINE SUR LES INJUSTICES SUBIES EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE https://www.dmjcm.org/wp-content/uploads/2022/05/25062021_De%CC%81claration-des-populations-de-Colomine-sur-les-injustices-subies-en-matie%CC%80re-de-transparence.pdf
9. DÉCLARATION DES POPULATIONS DE LAÏ 2 SUR LES INJUSTICES SUBIES EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE https://www.dmjcm.org/wp-content/uploads/2022/05/11062021_De%CC%81claration-des-populations-de-Lai%CC%88-2-sur-les-injustices-subies-en-matie%CC%80re-de-transparence.pdf
10. DÉCLARATION DES POPULATIONS DE MALI SUR LES INJUSTICES SUBIES EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE <https://www.dmjcm.org/wp-content/uploads/2022/05/De%CC%81claration-des-populations-de-Longa-Mali-Be%CC%81tare%CC%81-Oya-sur-le-processus-ITIE-au-Cameroun.pdf>
11. Déclaration des représentants des organisations de la société civile membres du Comité ITIE Cameroun sur l'affaire Glencore <https://ti-cameroun.org/affaire-glencore-la-societe-civile-sinterroge-sur-le-silence-de-letat/>
12. État des lieux et cartographie des sites diamantifères de l'Est Cameroun https://www.relufa.org/wp-content/uploads/2023/04/KPCSC_Grassroots-research_Cameroun.pdf
13. Etude sur la prise en compte des femmes dans le secteur extractif. <http://www.pwypcameroon.org/?p=1840>
14. Etude sur les filières de commercialisation de l'or et du diamant au Cameroun <https://eiticameroon.org/post/2442/etude-sur-les-filieres-de-commercialisation-de-lor-et-du-diamant-au-cameroun-2>
15. Exposition des réalisations et publications des acteurs de la société civile impliquées dans le suivi de la gouvernance du secteur extractif au Cameroun du 02 au 04 novembre 2022 au siège de la CENC à Yaoundé <http://www.pwypcameroon.org/?cat=57>
16. Guide de capitalisation des bonnes pratiques en lien avec la mise en œuvre du projet genre dans les organisations suivies de la gouvernance dans le secteur extractif au Cameroun. <http://www.pwypcameroon.org/?p=1854>
17. GUIDE DE SURVEILLANCE INDEPENDANTE DU PROCESSUS DE KIMBERLEY <https://www.relufa.org/wp-content/uploads/2022/04/Guide-2-de-surveillance-independante.pdf>
18. GUIDE PRATIQUE POUR LE SUIVI DES OBLIGATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DES ENTREPRISES MINIÈRES SEMI-MÉCANISÉES AU CAMEROUN <https://www.relufa.org/wp-content/uploads/2023/04/GUIDE-Suivi-obligations.pdf>
<https://www.relufa.org/wp-content/uploads/2022/04/Briefing-Note-siprokim-1.pdf>
19. La publication d'articles dans différents médias traitant sur divers angles la question de transparence des contrats dans le secteur extractif au Cameroun. <https://agnr.org/category/news/> , <https://agnr.org/our-country-is-bless-with-natural-mineral/> , <https://www.crtv.cm/2023/09/press-hour-of-september-24-2023/> ,

20. Publications vidéos : <https://forest4dev.org/video/>, https://cedcameroun.org/?page_id=166, <https://forest4dev.org/watch/des-cooperatives-comme-outil-de-developpement-pour-les-artistes-miniers/>, https://forest4dev.org/watch/film_documentaire_betare-oya-la-cite-dor-sans-or_foder_promess/,
21. lancement d'un caucus national des parlementaires camerounais sur la lutte contre les FFI le 26 Mai 2022 à Kribi. <https://www.cradec.org/index.php/fr/publications/168-lancement-d-un-caucus-national-des-parlementaires-camerounais-sur-la-lutte-contre-les-ffi>
22. **Note politique sur le partage des revenus miniers**
23. Organisation d'une conférence de presse sur l'urgence de la divulgation des contrats du secteur extractif au Cameroun **le jeudi 15 Septembre 2022 de 12h à 14h au siège du SNJP à la CENC-Yaoundé**, sis à Ecole de MVOLYE, lieu-dit Montée Collège St Benoit. Voir rapport de l'activité. <http://www.pwypcameroon.org/?p=1829>
24. Pour une meilleure gouvernance du secteur des mines et carrières au Cameroun <https://www.relufa.org/wp-content/uploads/2023/04/document-de-proposition-gouvernance-secteur-minier.pdf>
25. Production et publication d'une Note de politique sur l'urgence de la divulgation des contrats du secteur extractif au Cameroun. <http://www.pwypcameroon.org/?cat=56>
26. Publication d'un rapport d'Évaluation des risques de l'exploitation artisanale de l'or sur la santé et la sécurité des artisans miniers de la région de l'est Cameroun Par l'ONG FODER <file:///C:/Users/DELL/Downloads/evaluation-des-risques-de-l'exploitation-artisanale-de-lor-sur-la-sante-et-la-securite-des-artisans-miniers-de-la-region-de-lest-cameroun.pdf>
27. Publication d'une étude « CAMEROUN : l'or, secteur miné » <https://cedcameroun.org/wp-content/uploads/2022/05/CAMEROUN-lOr-secteur-mine-version-longue-27-04-2022-.pdf>
28. Publication d'une Fiche-simplifiée-d-informations-sur-l'ITIE <https://www.dmjcm.org/wp-content/uploads/2022/05/Fiche-simplifi%C3%A9e-d-informations-sur-l-ITIE.pdf>
29. Publication de la 2^e lettre d'information sur les activités du PROJET MINES-ENVIRONNEMENT-SANTÉ ET SOCIÉTÉ de l'ONG FODER. <file:///C:/Users/DELL/Downloads/LETTRE-DINFORMATION-II-.pdf>
30. **Rapport sur les mécanismes de partage de revenus miniers**
31. REMISE OFFICIELLE DU RAPPORT SUR LE BENEFICIAIRE EFFECTIF AU GOUVERNEMENT DU CAMEROUN <https://www.cradec.org/index.php/fr/publications/184-remise-officielle-du-rapport-sur-le-beneficiaire-effectif-au-gouvernement-du-cameroun>
32. renforcement des capacités des femmes sur la norme ITIE, le code minier et les Institutions de mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun. <http://www.pwypcameroon.org/?p=1845>
33. Sensibilisation des femmes artisanes mineures sur les risques liés à l'exploitation minière et la capitalisation des bonnes pratiques dans le secteur extractif. <http://www.pwypcameroon.org/?p=1849>
34. ANALYSE DU PROJET DE REVISION DU DECRET 2018 SUR L'ITIE-CAMEROUN : VERS UNE NOUVELLE NORME <https://www.cradec.org/index.php/fr/publications/193-analyse-du-projet-de-revision-du-decret-2018-sur-litie-cameroun-vers-une-nouvelle-norme>
35. renforcement des capacités et l'implication des acteurs de la société civile au processus ITIE dans la transparence de la gestion des ressources minières, pétrolières et gazières au Cameroun. <https://cedcameroun.org/?project=renforcement-de-l'engagement-des-osc-a-litie-au-cameroun-rapport-datelier>
36. campagne de sensibilisation des communautés des villages DEM II, MALI, et KAMBELE III dans la région de l'Est, a été organisée du 10 au 12 Décembre 2021. <https://cedcameroun.org/?project=renforcement-de-l'engagement-des-osc-a-litie-au-cameroun-rapport-de-sensibilisation-des-communautes-communautes>

37. Sensibilisation des Commissions Diocésaines Justice et Paix sur l'importance de s'impliquer au suivi de la Gouvernance dans le secteur extractif et foncier [Cf Rapport des descentes de terrain auprès des CDJPs Yagoua, Maroua-Mekolo](#)
38. Sensibilisation, information des membres du Réseau Justice et Paix Cameroun sur les problématiques de la gouvernance du secteur extractif et les impacts de l'exploitation minière sur les populations riveraines lors de la tenue de son AG en juillet 2021. [Cf Rapport Annuel du SNJP 2021](#)

Obstacles à la participation

6. Si des représentants de la société civile ont rencontré des obstacles à leur participation à l'ITIE, y compris à l'utilisation de données sur le secteur extractif accessibles au public, merci de décrire ces obstacles dans le détail ci-dessous ou transmettez directement vos préoccupations à l'équipe de Validation (xx@eiti.org) au plus tard à la date de début de la Validation.

Il est précisé dans le [Protocole sur la participation de la société civile](#) que le gouvernement se doit d'assurer un environnement propice à la participation de la société civile à l'ITIE. Toute préoccupation quant à une violation potentielle du protocole doit être accompagnée d'une description de l'incident en question y compris la date et le lieu, les parties impliquées et le lien avec le processus ITIE. Une documentation doit être fournie si elle existe. Les demandes de confidentialité seront honorées.

Dans le cadre de la Validation, les « représentants de la société civile » signifient les représentants de la société civile impliqués sur le fond du processus ITIE, y compris mais ne se limitant pas aux membres du groupe multipartite. Le « processus ITIE » fait référence aux activités liées aux préparatifs à l'adhésion à l'ITIE, aux réunions du groupe multipartite, aux réunions parallèles du collège de la société civile portant sur l'ITIE, y compris les interactions avec les représentants du groupe multipartite, à la production de rapports ITIE, la production de matériaux ou d'analyses de rapports ITIE, l'expression de points de vue liés aux activités de l'ITIE et l'expression de points de vue sur la gouvernance des ressources naturelles.

Disposition du protocole ITIE sur la participation de la société civile	Violation potentielle identifiée pendant la période examinée et éléments probants
2.1 Expression : Les représentants de la société civile ont la faculté de participer au débat public concernant le processus ITIE et d'exprimer librement des opinions au sujet du processus ITIE, sans contrainte, ni coercition, ni représailles.	Au Cours de la période 2021 à Septembre 2023, aucun obstacle juridique, réglementaire, administratif, ni pratique n'a entravé la liberté d'expression relativement aux questions portant sur l'ITIE ou, de manière générale, sur la gouvernance des ressources naturelles. Les représentants de la société civile ont eu la pleine faculté de participer au débat public concernant le processus ITIE et d'exprimer librement des opinions au sujet du processus ITIE, sans contrainte, ni coercition, ni représailles. Aucun représentant de la société civile n'a été inquiété pour avoir fait une critique portant sur les questions liées à l'ITIE et à la gouvernance du secteur

	<p>extractif tant au sein du Groupe multipartite que publiquement dans les médias nationaux. Voir (1) les réponses à la question 5 ci-dessus. (2) les Comptes rendus des sessions du GMP du Cameroun pour apprécier les interventions des représentants de la SC au sein du Comité</p> <p><i>Cependant la Loi n°2014-28 du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme au Cameroun constitue une menace insidieuse et même pernicieuse à l'endroit des défenseurs des droits de l'homme en raison de son interprétation malveillante par les autorités policières et judiciaires.</i></p>
<p>2.2 Opération : Les représentants de la société civile ont la possibilité d'agir librement dans le cadre du processus ITIE.</p>	<p>Aucun obstacle juridique, réglementaire, administratifs n'entrave la capacité de la société civile à fonctionner librement dans le cadre de l'ITIE, y compris en matière d'enregistrement et d'activités.</p> <p>Cependant pour ce qui est la mobilisation de fonds pour les activités., la Loi n° 90-53 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association au Cameroun dans son article 11 stipule que « Hormis les associations reconnues d'utilité publique, aucune association déclarée ne peut recevoir ni subventions des personnes publiques, ni dons et legs des personnes privées »</p> <p>Or la plupart des organisations de la SC opérant dans le suivi de la mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun sont des associations régies par Loi n° 90-53 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association. La plupart des OSC font recourt aux Partenaires Techniques et Financiers étrangers (PTF) qui financent ces OSC.</p>
<p>2.3 Association : Les représentants de la société civile ont la possibilité de communiquer et de collaborer les uns avec les autres concernant le processus ITIE.</p>	<p>Aucun obstacles juridiques, réglementaires, administratifs ou pratiques à la liberté d'association de la société civile dans le cadre l'ITIE au cours de la période considérée. Au cours de la période considérée, plusieurs cadres d'échanges ont été organisés entre les représentants de la société civile au Groupe multipartite et les OSC non membres du Groupe multipartite notamment avant les sessions du GMP et en dehors des rencontres GMP pour échanger sur les questions en liens avec la mise en œuvre de l'ITIE ou la gouvernance du secteur extractif au Cameroun. Deux Groupes WhatsApp : « plateforme OSCC-ITIE » et « CCPWYP » et deux mailing list : « OSCC-ITIECam » et « PWYPCameroon » ont été créés qui facilitent des échanges d'informations entre les organisations de la Société civile impliquées dans le suivi de la gouvernance dans le secteur extractif au Cameroun.</p> <p>Les Missions de la plateforme OSCC-ITIECAM et de PWYPCameroon consistent essentiellement coordonner la</p>

	collaboration entre les OSC qui travaillent sur la gouvernance du Secteur extractif au Cameroun.
<p>2.4 Participation : Les représentants de la société civile sont en mesure de participer pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du processus ITIE.</p>	<p>Pas d'obstacles juridiques, réglementaires, administratifs ou pratiques à la capacité de la société civile à participer à tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE au cours de la période considérée.</p> <p>(1) Sur le plan pratique, la participation des représentants de la société civile au sein du GMP est déterminante. Sur le plan d'assiduité, tous ont été réguliers à toutes les sessions du GMP au cours de la période. (Voir liste de présences aux Sessions). Sur le plan des contributions aux débats au sein du GMP, ils se sont distingués par une participation plurielle et pertinente (voir Comptes rendus des sessions du GMP)</p> <p>Sur le plan international, la société civile est représentée de façon rotative et élective aux rencontres et conférences sur l'ITIE</p> <p>(2) Pour ce qui est de la mise en œuvre de l'exigence 7.1 sur le Débat public. Les OSC ont à la limite des moyens financiers dont elles ont disposé mener des activités d'animation des débats publics sur les questions relatives à la gouvernance du secteur extractif au Cameroun (voir le Point 5 ci-dessus)</p>
<p>2.5 Accès aux processus décisionnels publics : Les représentants de la société civile sont en mesure de s'exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et de veiller à ce que l'ITIE contribue au débat public.</p>	<p>Pas d'obstacles juridiques, réglementaires, administratifs ou pratiques à la capacité de la société civile à faire usage des données ITIE pour contribuer au débat public et influencer la formulation de politiques. A la limite de nos moyens financiers, la société civile a mener plusieurs actions de plaidoyer pour l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif au Cameroun au cours de la période considérée :</p> <p>Plusieurs actions de Plaidoyer ont été menées au cours de la période considérée Voir le point 5 ci-dessus</p>

Signataires

7. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant la société civile qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)
MBALLA MBALLA Jean	Mballamballa@cradec.org , +237677768548/699967784	21 Septembre 2023	
Esambe Livinus Njume	+237650705108 lesambe@yahoo.com	21 Septembre 2023	
ABDOUL WAHABI MALIKI	+237675071744 zoncl@yahoo.com	21 Septembre 2023	
SHULIKA BINLA Sylvanus	+237699839722 Shulika2000@yahoo.com	21 Septembre 2023	
DONGMO Bernard	+237677154796 bendongmo@yahoo.fr	21 Septembre 2023	
NJOH MANGA BELL	+237694949039	21 Septembre 2023	
Blasius NGOME	+237677333377 blasius_ngome@yahoo.com	21 Septembre 2023	
KOUNG A YOUMBI André		21 Septembre 2023	

Pour utilisation par l'équipe de Validation : questions pour guider les consultations sur la participation des parties prenantes

- Quels sont les points forts de la participation du collège à l'ITIE ?
- Obstacles à la participation à l'ITIE, y compris liés à toute disposition du protocole sur la participation de la société civile ?
- Les parties d'autres collèges ont-elles cherché à exercer une influence sur le processus de nomination au GMP ou sur la coordination du collège ?
- Quelles sont les priorités du collège (ou de l'organisation) pour l'ITIE ?
- Dans quelle mesure ces priorités sont-elles reflétées dans la mise en œuvre de l'ITIE ?
- Les autres collèges participent-ils pleinement, activement et efficacement à la mise en œuvre de l'ITIE ?
- Autres remarques, y compris commentaires sur le fonctionnement du GMP.
- Pour les parties prenantes ne siégeant pas au GMP : commentaire sur les possibilités de fournir des contributions au travail du GMP ou à l'ordre du jour des réunions. Commentaire sur la représentativité des membres d'un collège au GMP, potentiels conflits d'intérêt et transparence du processus de nomination au GMP.
- Questions spécifiques au contexte, issues des contributions écrites pour clarifier ou demander des informations supplémentaires.

Pour utilisation par l'équipe de Validation : Modèle pour un "Appel à points de vue sur la participation des parties prenantes"

Appel à points de vue sur la mise en œuvre de l'ITIE au/en/à [pays]

[Résumé de l'état des lieux de la mise en œuvre, y compris la date de début de Validation et le résultat de la Validation précédente]

Le Secrétariat international de l'ITIE cherche à collecter les points de vue des parties prenantes sur les progrès accomplis au/en/à [pays] dans la mise en œuvre de la Norme ITIE entre [période examinée]. Il est demandé aux parties prenantes d'envoyer leurs contributions à [coordonnées des membres de l'équipe de Validation] au plus tard le [date de début de la Validation].

La Norme ITIE exige une participation pleine, active et efficace du gouvernement, des entreprises extractives et de la société civile à la mise en œuvre de l'ITIE. Le Secrétariat cherche à collecter des points de vue sur les questions suivantes :

1. Le gouvernement, les entreprises extractives et la société civile participent-ils pleinement, activement et efficacement à la mise en œuvre de l'ITIE ?
2. Existe-t-il des obstacles à la participation de l'un de ces collèges ou de leurs sous-groupes à la mise en œuvre de l'ITIE ?

La participation de la société civile à l'ITIE sera évaluée conformément au Protocole de l'ITIE relatif à la participation de la société civile. Les parties prenantes donneront leur contribution sur le respect du protocole par le/la [pays].

Toute préoccupation quant à une violation potentielle du protocole doit être accompagnée d'une description de l'incident en question y compris la date et le lieu, les parties impliquées et le lien avec le processus ITIE. Des documents devront être fournis s'ils sont disponibles. Les parties prenantes peuvent également indiquer la disposition du protocole qu'ils estiment n'être pas respectée. Les réponses seront anonymisées et traitées de façon confidentielle.

Le Secrétariat cherche à collecter des points de vue sur les questions suivantes portant sur la participation de la société civile :

3. Les organisations de la société civile sont-elles en mesure de participer au débat public sur le processus ITIE et d'exprimer des points de vue sur le processus ITIE sans contrainte, ni coercition, ni représailles ?
4. Les représentants de la société civile ont-ils la possibilité d'agir librement dans le cadre du processus ITIE ?
5. Les représentants de la société civile ont-ils la possibilité de communiquer et de collaborer les uns avec les autres concernant le processus ITIE ?
6. Les représentants de la société civile sont-ils en mesure de participer pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du processus ITIE ?

7. Les représentants de la société civile sont-ils en mesure de s'exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et de veiller à ce que l'ITIE contribue au débat public ?

Dans le cadre du protocole, les « représentants de la société civile » signifient les représentants de la société civile impliqués sur le fond du processus ITIE, y compris mais ne se limitant pas aux membres du groupe multipartite. Le « processus ITIE » fait référence aux activités liées aux préparatifs à l'adhésion à l'ITIE, aux réunions du groupe multipartite, aux réunions parallèles du collège de la société civile portant sur l'ITIE, y compris les interactions avec les représentants du groupe multipartite, à la production de rapports ITIE, la production de matériaux ou d'analyses de rapports ITIE, l'expression de points de vue liés aux activités de l'ITIE et l'expression de points de vue sur la gouvernance des ressources naturelles.